

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 362

Artikel: Câbleries de Cossonay : les "a priori" de M. Brunner
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023696>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 362 20 mai 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe Abravanel
Rudolf Berner
Claude Bossy
Pierre Moor
Victor Ruffy

362

Domaine public

Câbleries de Cossigny : les «*a priori*» de M. Brunner

L'année n'a pas été bonne aux Câbleries. Récession, ici comme ailleurs. Et même plus qu'ailleurs puisque le chiffre d'affaires a reculé par rapport à 1974 de 35 %. Il est vrai que plus de la moitié du recul est dû à la chute du cours des métaux (en effet, le cuivre a passé de 1400 dollars la tonne, avril 74, à 600 dollars la tonne en avril 75). Le recul réel des ventes a été de 15 %.

*Nous nous garderons de tréfiler plus longuement sur des considérations générales, impressionnés que nous sommes par les fortes paroles de M. François Brunner, administrateur-délégué, prononcées à l'assemblée générale ordinaire du 12 mai. Devant un public acquis, ledit administrateur ne s'est-il pas écrié : « Bien que je sois très ouvert aux conseils d'autrui, je demeure convaincu qu'il faut considérer avec circonspection les avis de ceux qui, par leur activité, ne touchent pas aux problèmes techniques, économiques et industriels profonds, mais qui jugent uniquement par les résultats chiffrés. Jusqu'à preuve du contraire, je reste persuadé que les horlogers, par exemple, savent « *a priori* » mieux que quiconque comment et quelles montres il est nécessaire de fabriquer, et que les câbleurs eux aussi connaissent les remèdes qu'il faut apporter pour passer cette période difficile sans trop de dommages pour notre industrie. »*

*Donc, sans être l'autrui qui donne des conseils, puisque « *a priori* » il en sait moins, constatons cependant que le bénéfice a passé de 6,2 millions à 3,2 millions, mais après de substantiels amortissements, soit 4,7 millions d'amortissements industriels et 2 millions d'amortissements sur participations.*

Le bénéfice permet de surcroît la distribution d'un dividende de 60 francs (au lieu de 90 francs). Mais ce n'est pas dérisoire, si l'on sait que la

valeur nominale de l'action est de 500 francs, cours en bourse 1100 francs ; le rendement est donc supérieur encore à 5 %.

C'est en conséquence avec intérêt que l'on lit dans le rapport de gestion : « La situation actuelle ne nous a pas permis de compenser entièrement le renchérissement à fin 1975, mais nos collaborateurs ont montré de la compréhension pour les difficultés que nous rencontrons présentement ».

On aurait pensé — mais de quelle oreille M. Brunner entendra-t-il cet avis ? — que la distribution du dividende venait après le paiement des salaires maintenus au même pouvoir d'achat...

*Si les Câbleries discutaient avec le partenaire syndical, c'est ce qui aurait été clairement posé, car il aurait pu être affirmé à M. Brunner, dans son style, que « les représentants des ouvriers savent « *a priori* » mieux que quiconque comment et quelles revendications il est nécessaire de défendre jusqu'au bout ».*

P.S. — Sur la lancée de son exposé, une petite devinette à l'intention de M. Brunner. Quel est ce « donneur de conseils », manifestement irresponsable et pourtant honorablement connu dans les milieux proches de l'administrateur-délégué des Câbleries, qui a pu soutenir la thèse suivante, s'agissant des « responsables de l'économie » : « Nous ne devons jamais oublier que chacune des entreprises de notre pays s'insère dans un contexte global qui est défini par l'ensemble de notre système économique. Surtout pendant des périodes critiques, nous sommes tentés, pour obtenir des avantages tactiques à court terme, de préconiser ou d'admettre des atteintes au système économique lui-même. Or, nous risquons à ce compte, si nous gagnons une bataille, de perdre la guerre. » Réponse en dernière page !

Le programme «social» du président du Vorort

« L'augmentation des recettes devenant de plus en plus aléatoire, le rétablissement de l'équilibre structurel des finances fédérales exige une réduction des dépenses publiques au-delà de ce qui a déjà été fait. Cela suppose que, une fois passé le cap de la récession, qui pour le moment appelle un effort de relance — lequel, soit dit en passant, doit rester dans les limites du raisonnable — la collectivité renonce à certains investissements et transferts non essentiels et fasse son deuil de prestations spéciales allant au-delà de celles dont elle bénéficie déjà et d'une politique expansive en matière d'éducation, de transports et de subventions. »

Voilà deux phrases qui auront certainement réjoui l'auditoire auquel elles étaient destinées, les membres de la Société industrielle et commerciale de Vevey et environs : M. Etienne Junod, président du Vorort, plaide en ces termes pour un « changement de cap » en matière de dépenses publiques. La « reprise » à peine à l'horizon, les associations patronales donnent donc de la voix : il n'est pas question de reprendre la mise sur pied de la politique sociale dans notre pays ; plus même, pour sauvegarder l'équilibre des finances fédérales, il sera indispensable de pratiquer des coupes importantes dans l'acquis de ces dernières années. De telles prises de position, retardées, certainement pour des raisons tactiques, le temps de la « crise » la plus aiguë, devraient permettre à chacun d'y voir plus clair, et de situer dans de plus larges perspectives les luttes actuelles des travailleurs pour le maintien de la compensation du renchérissement : lâcher sur ce point, c'est à l'évidence se mettre en situation d'autres capitulations ! Car M. Etienne Junod a d'ores et déjà annoncé, toujours à Vevey, dans les terres de Nestlé, le reste du programme patronal. Une démonstration en trois points :

1. Profession de foi libérale (les priviléges actuels doivent être préservés, comme la caractéristique principale de notre organisation sociale) :

« Si l'on accepte le principe de la responsabilité de l'homme envers soi-même, le libéral dans la société doit assumer lui-même les risques inhérents à la vie qui lui a été donnée. Or, sur la pression des revendications présentées au nom de la justice égalitaire et en vertu d'une interprétation abusive de la solidarité sociale, une part de cette responsabilité a été transférée à la collectivité qui n'est pas en mesure d'en supporter la charge. »

2. Machine arrière, toute, sus à l'AVS, sus à l'assurance-maladie :

« Le fameux redimensionnement de l'économie commence donc d'abord au niveau de l'individu, qui devrait reprendre à son compte le financement de l'assurance de ses vieux jours et prendre à sa charge la couverture du risque maladie. Si c'est encore trop demander de citoyens peu enclins à l'effort, il faut à tout le moins qu'ils finissent désormais eux-mêmes toute augmentation

éventuelle des prestations sociales. A ceux qui manifestement ne le peuvent pas, il convient, bien entendu, d'apporter le secours de la solidarité dans son acception véritable. »

3. Des sacrifices, certes, mais le plus dur — en l'espèce, la mise en question de l'AVS — est fait : « Cette thèse n'est pas du goût de tout le monde, tant s'en faut. La menace de tensions et de conflits sociaux a étouffé dans l'oeuf les velléités d'action dans ce sens. Je crois pour ma part que l'on cède beaucoup trop facilement à cette crainte : le citoyen suisse est plus raisonnable qu'on veut nous le faire croire. Preuve en soit l'équanimité avec laquelle il a accepté la récente augmentation des contributions à l'AVS, permettant d'alléger un peu les charges de la Confédération. Soyons sociaux et solidaires, certes, dans le sens humain de ces termes, mais non point pour paver, sous cette étiquette abusivement utilisée, la voie qui mène à l'asservissement de la personne par la collectivité. »

Le temps des « partenaires sociaux » est révolu.

Lait et lénification

Les excédents des livraisons de lait sont un problème grave.

Au niveau des finances fédérales d'abord. La mise en valeur, compte tenu de la participation imposée aux producteurs, coûte 400 millions ! Le problème est grave aussi au niveau de la condition paysanne. Toute retenue, conçue comme une pénalisation collective, punit les bons et les méchants, ceux qui continuent à surproduire et ceux qui modèrent la production.

Quelques données : la productivité par vache laitière augmente ; pour tenir compte, et de l'augmentation de la productivité, et d'un contingent global raisonnable, il faudrait, selon les spécialistes, réduire le cheptel de plusieurs milliers d'unités au moins par année ; or il a augmenté ces dernières années de 8000 unités annuellement.

Pourra-t-on éviter un contingentement, réparti par régions ?

Il ne le semble pas ! Mais tout contingentement exigerait une garantie du revenu paysan, par une valorisation d'autres productions.

Ce qui est sûr, c'est que l'application de la retenue ne résout rien, crée un énervement sensible. Le problème est trop sérieux pour qu'on se contente d'un remède lénifiant, qui développe de surcroît des effets secondaires pénibles.

DEVINETTE DE LA PAGE 1 : LA RÉPONSE

Il s'agit de M. Louis von Planta, président du Conseil d'administration de Ciba-Geigy, devant la Société zurichoise d'économie politique, le 17 décembre 1975 à Zurich (exposé intitulé « L'Economie suisse au défi »).